



Pour citer cet article :

Pourbaix, Géry, « Aperçu sur l'inadaptation juvénile en Algérie », *Cahiers psychopédagogiques*, n°14, 26 février 1960.



TRIBUNAL POUR ENFANTS INSTITUE AU VIET-NAM

PAR LA LOI DU 3 JUILLET 1958

Nul n'ignore que les rapports culturels entre la France et le Viet-Nam sont nombreux et riches.

La Mission Culturelle assure l'enseignement primaire et secondaire dans de nombreuses classes où malheureusement chaque année elle refuse, manque de places, des centaines d'enfants.

Un grand nombre de professeurs occupent des chaires universitaires tant à Dalat qu'à Saïgon.

L'Alliance Française ne manque pas d'ouvrir large la porte de sa bibliothèque et sa salle de conférences.

Si, pour le moment, la rééducation est un peu la parente pauvre, certaines mesures et institutions laissent pourtant prévoir un avenir certain dans ce domaine. (Rappelons qu'il existe à quelques kilomètres de Saïgon, à Tu Duc, deux importants centres de rééducation, l'un pour filles, l'autre pour garçons. Il vient en outre de s'ouvrir un centre du style Bon Pasteur, sous la responsabilité de religieuses irlandaises).

Parmi ces mesures, une des plus importantes est sans contredit, l'institution d'un Tribunal pour Enfants (loi II/58, votée le 3 Juillet 1958 par l'Assemblée, promulguée par le Président Ngô Dinh Diêm).

Les Tribunaux pour Enfants fonctionnent actuellement à Saïgon, Dinh Tuong, Hué (ancienne capitale impériale), et Nha Trang, Tribunaux créés par le décret présidentiel n° 549 TP en date du 24 Novembre 1958. Cette loi est basée sur le plan suivant :

APERCU SUR L'INADAPTATION JUVENILE EN ALGERIE

Dans la famille musulmane, l'éducation telle que nous l'entendons, est à peu près inexistante. Certes dans une famille normale l'enfant trouve une ambiance affective suffisante, mais, les parents ne se soucient pas de la formation morale. Tout se résume, à mon avis, à une sorte d'éducation ritualiste.

En plus des facteurs d'inadaptation que nous connaissons, il en est des particuliers à la vie familiale en Islam. C'est le cas du régime patriarcal dans lequel l'autorité quasi absolue du chef, contrarie chez l'enfant un légitime besoin d'affirmation et risque de fausser son sens moral en lui inculquant d'autorité une notion erronée des valeurs éthiques. Mais, par un curieux retour des choses, c'est également la lutte pour la vie qui maintenant impose une évolution forcée vers l'individualisme et brise cet édifice ancestral. Ce trop rapide essor ne peut être que néfaste et générateur d'inadaptation.

C'est le cas également, quoique dans une moindre mesure, des mariages "à la fatah" (musulmans mariant leurs filles avant 15 ans). La majorité de ces jeunes avouent avoir divorcé par la suite et s'être livrées à la prostitution pour subvenir à leurs besoins.

Un autre fait de l'inadaptation de l'enfant musulman est à rechercher dans les facteurs socio-économiques. Si la misère règne au foyer, si la faim et les privations de toutes sortes, constituent la trame quotidienne de l'existence, il est normal de trouver une atmosphère chargée de souffrance et d'angoisse, voir même de désespoir et de révolte. Il est donc évident que, grandissant, l'enfant, par une sorte de réaction d'opposition, de compensation, manifesterà une certaine agressivité qui le conduira au délit.

L'on se demande quelles peuvent être les notions morales d'un gosse vivant dans un gourbi où s'entasse toute une famille, quelle misère se cache derrière les tôles disjointes des bidonvilles. Les maladies découlant de cette misère jouent un rôle dans beaucoup de cas, comme facteur d'inadaptation, car il s'ensuit des troubles endocriniens, ou des troubles de caractère.

D'autres facteurs encore contribuent à l'inadaptation du jeune nord-africain. Par exemple : les déficiences de la scolarisation, la carence des méthodes, ne tenant pas assez compte de la psychologie de l'enfant musulman. Des statistiques à Alger montraient que 32 % des enfants délinquants étaient analphabètes.

Il est également à souligner l'insuffisance de l'enseignement professionnel qui, par le métier, devrait donner à l'adolescent un moyen de libération et d'affirmation.

Dans l'état actuel de l'économie du pays, il n'y a pas de travail pour tout le monde. C'est le travail pourtant qui peut faire prendre conscience à l'homme de sa dignité et lui assigner un rôle social utile. Mais alors comment la jeunesse s'adaptera-t-elle à une société qui ne pourra pas l'intégrer.